

Sécurisation des recettes de TVA/TPS sur les importations de faible valeur issues du commerce électronique :

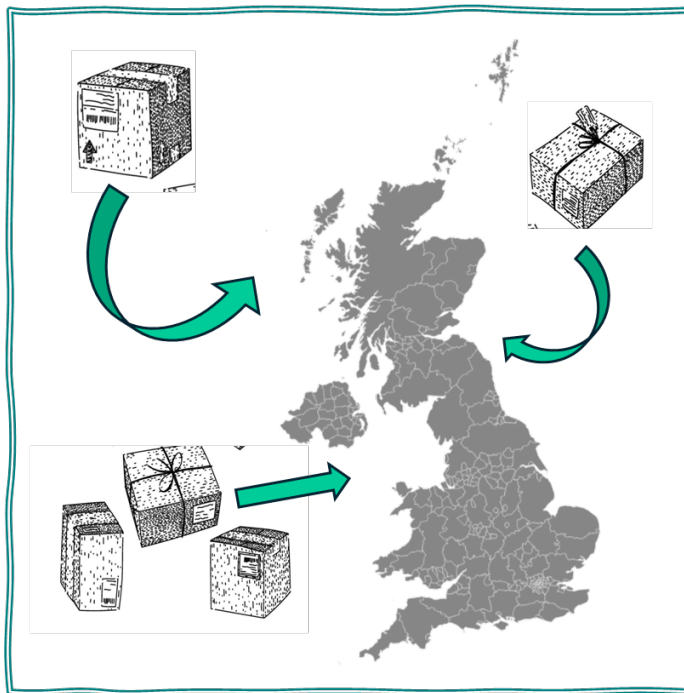
le dispositif britannique de diligence raisonnable des centres de traitement des commandes

(Kshama Purohit)



HM Revenue
& Customs





Valeur totale des importations britanniques de marchandises

12 mois jusqu'en octobre 2025 –
620 milliards de livres sterling

- En 2016, ce montant s'élevait à 440 milliards de livres sterling.

Contexte – l'essor du commerce électronique

De plus en plus d'entreprises achètent et vendent en ligne, y compris à l'international, ce qui ouvre de nouvelles perspectives en **matière de conformité. risques** .

Des chaînes d'approvisionnement plus complexes et l'essor des **personnes non établies assujetties à la TVA** qui vendent aux consommateurs britanniques complexifient encore davantage le paysage.

Selon la Banque mondiale , la valeur des importations de biens et de services représentait **31,8 % du PIB britannique en 2024** – **les importations de biens à elles seules représentaient environ 20 à 25 % du PIB britannique.**



Le modèle de la maison de traitement des commandes (FH)

- Leur raison d'être est de faciliter les chaînes d'approvisionnement mondiales du commerce électronique.
- Gérer les stocks appartenant à des tiers, sélectionner et emballer les articles individuellement pour les livrer aux clients finaux.
- Des stocks importants sont entreposés dans différents lieux au Royaume-Uni afin de répondre aux attentes des consommateurs en matière de livraison le lendemain.
- Entrepôts à exploitation commerciale

Défis de conformité

La croissance du commerce électronique a permis à FH de gagner en visibilité, avec d'importantes quantités de stock entreposées dans différents endroits au Royaume-Uni afin de répondre à la demande croissante des consommateurs .

Les entreprises étrangères **importeraient des marchandises en gros** , paieraient la TVA et les droits de douane à l'importation et les stockeraient dans des entrepôts fédéraux basés au Royaume-Uni.



Au moment de la vente, les entreprises étrangères **ne factureraient pas la TVA britannique.**



Cela entraînerait des **pertes de TVA** et un **avantage concurrentiel déloyal** par rapport aux entreprises établies au Royaume-Uni.

Un autre défi consistait à déterminer **à qui appartenaient les biens** entreposés dans les FH.



Qu'est-ce que le programme de diligence raisonnable des centres de traitement des commandes (FHDDS) ?

- Le **FHDDS** a été introduit par la loi de finances (n° 2) de 2017 et est entré en vigueur en **avril 2018** à la suite d'une consultation.
- Elle faisait partie d'un ensemble de mesures visant à **lutter contre la fraude à la TVA** et la non-conformité dans **le commerce électronique transfrontalier**.
- Elle impose **des obligations** aux entrepôts logistiques basés au Royaume-Uni qui stockent des marchandises pour des vendeurs étrangers.
- Ce dispositif établit une **définition juridique** de la notion d'entrepôt de traitement des commandes et exige que ces entreprises soient **agréées** par le HMRC avant de pouvoir exercer leur activité.



Comment fonctionne FHDDS en pratique ?

Processus de candidature

- **Déposez votre demande** en ligne via le portail gouvernemental avant de commencer vos activités.
- L'administration fiscale britannique (HMRC) effectue un **contrôle d'honorabilité et de compétence** sur l'entreprise, ses dirigeants et ses actionnaires.
- **Décision du HMRC** : approbation (avec ou sans conditions) ou rejet.

Registre public

- Les centres de distribution agréés sont répertoriés sur **un registre public** sur GOV.UK.

Obligations de diligence raisonnable pour les centres de distribution

- **L'immatriculation** ou l'exonération à la TVA
- Tenir **des registres détaillés** : coordonnées des clients, numéros de stock et d'entrée des importations.
- **Signaler** à l'administration fiscale britannique (HMRC) tout manquement de leurs clients.
- Informez le HMRC de **tout changement** concernant votre entreprise.



Du point de vue de la conformité...

Ce dispositif apporte **de la transparence** aux chaînes d'approvisionnement et **rend plus difficile** le commerce au Royaume-Uni pour les entreprises étrangères non conformes.

En cas de non-conformité, par exemple pour les établissements de soins familiaux non agréés et les établissements agréés présentant des défaillances en matière de tenue de registres, le HMRC peut :

- utiliser des pouvoirs allant **des sanctions fiscales à la saisie de biens** en cas de non-respect des règles ;
- utiliser **la suspension ou la radiation** du registre en cas de non-respect des règles ;
- Engager **des poursuites pénales** en cas d'infractions graves.

Bien que le FHDDS ne permette pas, à lui seul, d'empêcher toute fraude, il assure à l'HMRC une transparence sur les chaînes d'approvisionnement à des fins douanières et de TVA, ainsi qu'une intervention efficace (saisie des marchandises) en cas de non-conformité.



...et stratégie plus large du HMRC

Parallèlement au FHDDS, le HMRC a introduit des règles qui rendent les places de marché en ligne responsables de la **TVA des vendeurs étrangers** et de la collecte de la TVA sur certaines ventes de **biens importés** .

Ces mesures, mises en œuvre progressivement à partir de 2016 et pleinement appliquées en 2021, visent à **lutter contre la fraude fiscale** et à instaurer des **règles du jeu équitables** pour les entreprises britanniques.

- **Biens situés au Royaume-Uni au point de vente** : La plateforme de vente en ligne est responsable de la TVA sur les biens vendus par une entreprise étrangère via sa plateforme.
- **Marchandises situées hors du Royaume-Uni au point de vente** : La plateforme de vente en ligne est responsable de la collecte et de la comptabilisation de la TVA sur les ventes de marchandises importées d'une valeur de **135 £ ou moins** .

Le succès de FHDDS en chiffres

Nous avons actuellement un total de **581 entreprises agréées** dans le cadre du programme FHDDS.

En 2025/26, nous avons :

- Nous avons enquêté sur **23 cas** où nous soupçonnions des transactions sans autorisation ;
- **Six amendes** ont été infligées pour non-respect des règles de FHDDS.

La plupart des biens « expédiés » étant vendus via **des plateformes en ligne**, nous avons une assurance raisonnable que **la TVA est correctement comptabilisée** sur la plupart des ventes au détail aux consommateurs britanniques.

Les **données** fournies par FHDDS sont utilisées dans de nombreux projets de conformité pour **identifier, comprendre et lutter contre** les cas de non-conformité à grande échelle.